



Réunion de présentation du projet de confortement de la digue du port

lundi 5 septembre 2022 à 18h30

Salle Ferdinand Buisson



Rappel du contexte et des enjeux



Le port est constitué de deux digues à talus qui protègent l'avant-port des houles importantes dans la Région. Ces digues, créées en 1975 ont fait face à deux tempêtes qui ont causées quelques désordres.

La première forte tempête a été recensée les 16, 17 et 18 décembre 1997 et a provoqué de nombreux dégâts sur la digue Nord. Des travaux de réfection ont donc été entrepris avec la mise en place de blocs artificiels ACCROPODES™ sur une partie de la section courante jusqu'au musoir.

La deuxième tempête survenue le 12 novembre 1999 pendant que les travaux étaient en cours, a provoqué de nouveaux dégâts notamment sur les blocs ACCROPODES™.

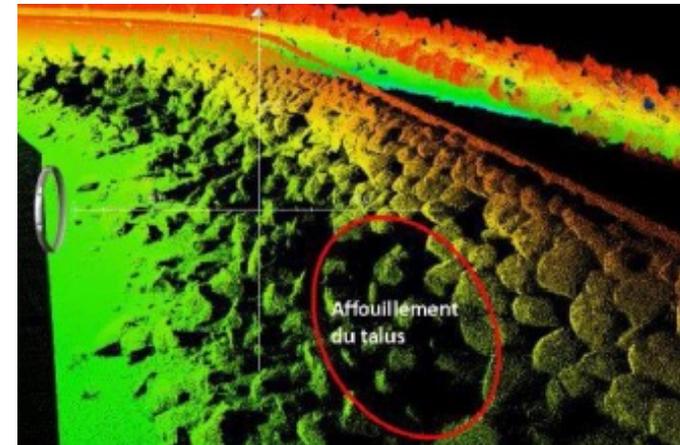
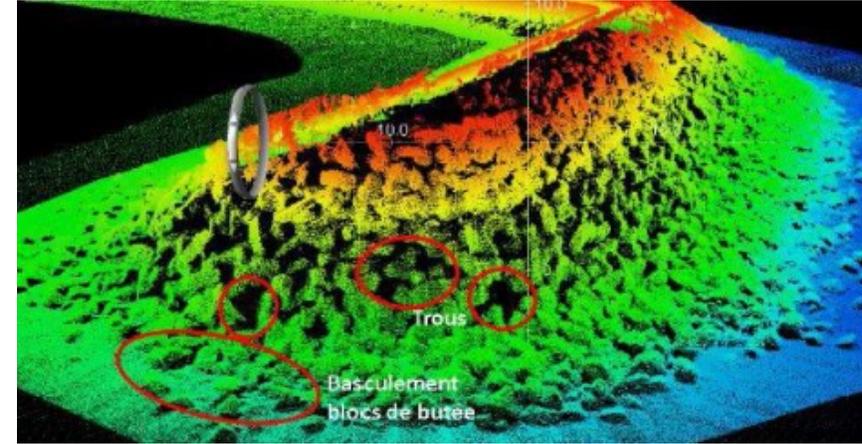
Sans solution de réparation une expertise a été diligentée pour connaître l'origine des désordres. Aucun travaux n'a été réalisé sur la digue depuis. Celle-ci s'est donc dégradée de plus en plus face aux autres tempêtes.

Le projet de confortement de la digue Nord consiste donc en la reprise des travaux de réfection de la digue Nord d'Argelès-sur-Mer.



Diagnostic et scanner laser 3D très haute résolution

- des trous dans la carapace constituée d'Accropodes, du musoir jusqu'au coude ;
- des Accropodes cassés et d'autres ayant basculé en bas de talus ;
- des blocs de butée de pied manquant par endroits (le long du talus avant et du talus arrière) ;
- un tapis anti-affouillement manquant ;
- un affouillement du talus arrière au niveau du premier tronçon
- un talus arrière très raide au niveau du coude



Les dégâts constatés : deux diagnostics ont été réalisés

Zone de glissement côté port



Diagnostic géotechnique

- Endommagement des acropodes;
- désorganisation ponctuelle de la carapace en Accropodes coté mer se traduisant par un glissement et un réarrangement des acropodes;
- désorganisation ponctuelle de la carapace en enrochements naturels coté port se traduisant par un glissement des blocs en pieds de digue bien perceptible sur les profils bathymétriques;
- Quelques fissures affectent la dalle en béton de la piste d'accès;
- un talus arrière très raide au niveau du coude

Zones de glissement côté mer



La procédure administrative réglementaire



→Dépôt du dossier réglementaire

(Déposé en octobre 2020, dossiers complémentaires déposés en avril 2021 et octobre 2021)

→Consultation du parc marin

(Avis favorable donné le 9 juillet 2021)

→Consultation du conseil portuaire

(Avis favorable donné le 4 octobre 2021)

→ Consultation de la Commission Nautique Locale

(Avis favorables donnés les 23 novembre 2021 et 19 janvier 2022)

→Enquête publique

(Du 1^{er} février au 4 mars 2022)

→Avis du commissaire enquêteur

(Avis favorable donné le 4 avril 2022)

→Délibération déclaration de projet

(Avis favorable donné le 21 avril 2022)

→Passage en CODERST (conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologique)

(Avis favorable donné le 23 juin 2022)

→Arrêté Préfectoral n° DREAL/DMMC/2022188-0001 du 07 juillet 2022



Le projet



Présentation de l'ouvrage



Longueur d'environ 300 mètres / largeur varie d'environ 20 à 25 mètres

Le premier 110 mètres (enrochements sur les 30 premiers mètres puis d'Accropodes de 4m³)

Le coude 20 mètres, est constitué d'Accropodes de 4m³ et Le deuxième tronçon, d'une longueur d'environ 70 mètres est constitué d'Accropodes de 4m³.

Le musoir est constitué d'Accropodes de 6.3m³.



L'équipe projet constituée



- La maîtrise d'oeuvre



- Les entreprises désignées



Buesa

Buesa
TMF

 **GUINTOLI**



Le coordonnateur SPS



Les écologues

ECO-MED SARL

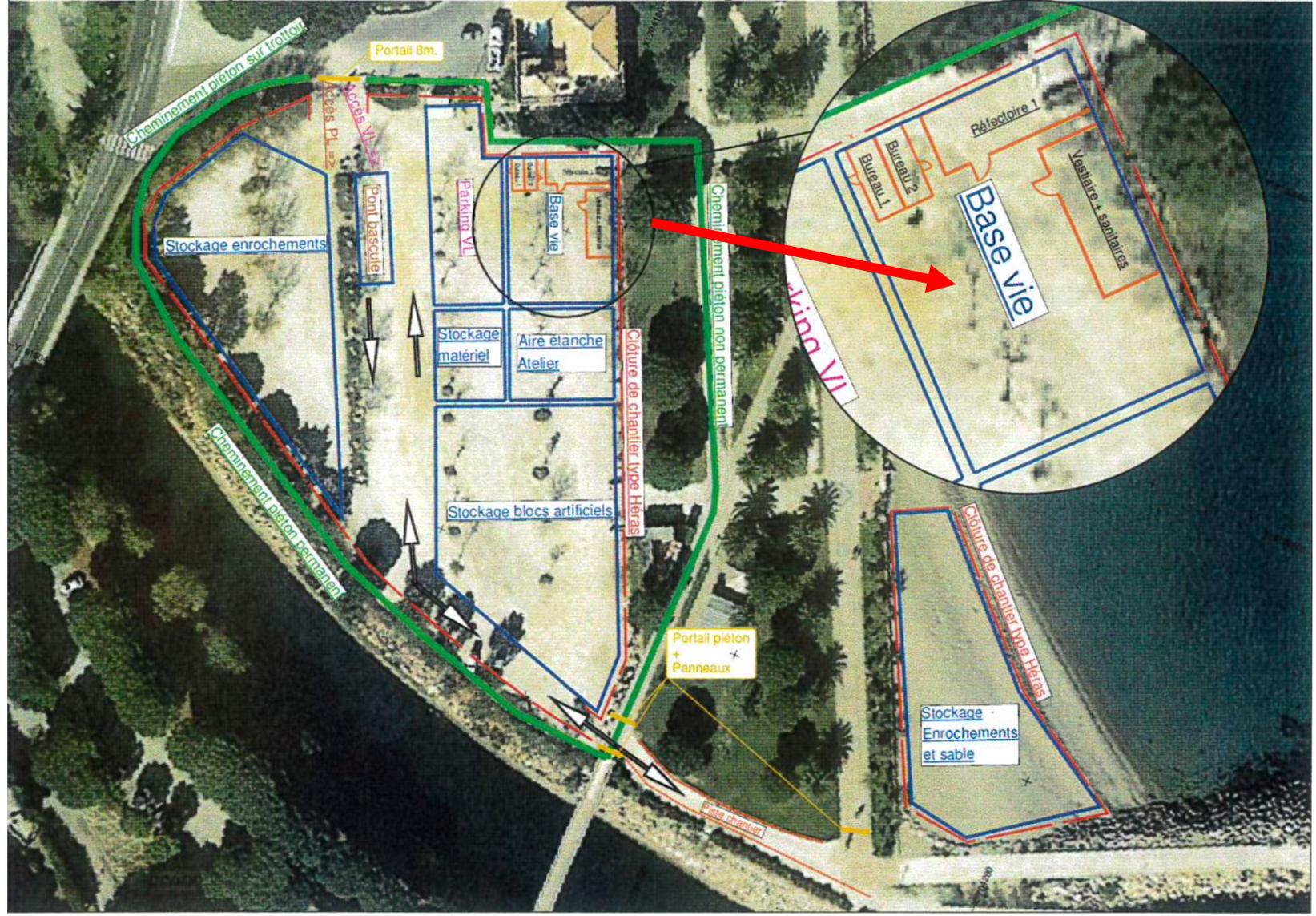
SARL SEANEO

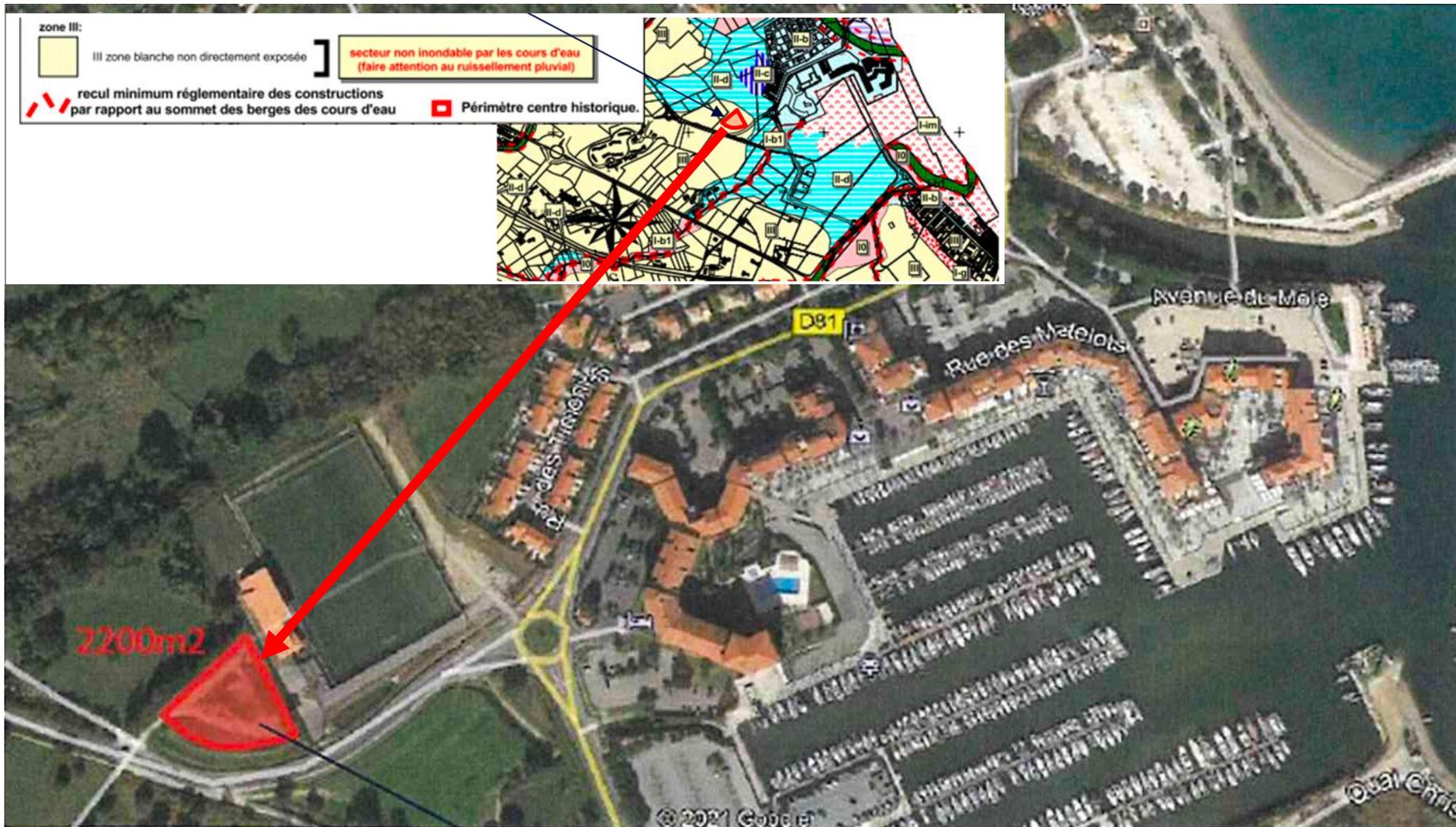


L'organisation du chantier



L'installation de chantier





Aire de repli des engins en cas de crue de la Massane ou de submersion marine



Les aspects environnementaux



Les travaux de confortement doivent limiter les impacts environnementaux, ils sont organisés et contrôlés suivant les prescriptions de l'arrêté préfectoral, soit :

Un écologue est mandaté par le maître d'ouvrage et est chargé du suivi environnemental du chantier. Il a pour mission de vérifier la bonne application des mesures environnementales prescrites par le présent arrêté et la sensibilisation et formation aux enjeux environnementaux du chantier. Il prend en charge :

- ✓ la définition et mise en place d'une charte environnementale pour les entreprises,
- ✓ la sensibilisation, la formation des entreprises aux enjeux du chantier,
- ✓ l'encadrement écologique des travaux avec surveillance du respect des exigences réglementaires liées aux enjeux environnementaux et humains et des procédures de type HSE sur le chantier,
- ✓ la mise en place et le pilotage d'un système d'alerte et de réaction en cas d'atteinte significative aux conditions d'environnement (chaîne d'information et de décision entre le maître d'ouvrage, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et les services de l'État) et définition des modalités d'arrêt ou de modification des travaux en cours,
- ✓ la collaboration avec des experts pour la surveillance environnementale,
- ✓ la pose de panneaux de signalétiques pour la protection de la faune et de la flore,
- ✓ la mise en place d'une veille régulière pendant la période dite sensible de migrations des anguilles entre la Massane et la mer.

Un rapport hebdomadaire de l'écologue sur le suivi du chantier est transmis au service en charge de la police des eaux littorales et au service biodiversité de la DDTM. Ce document synthétise l'ensemble des faits marquants ayant eu lieu au cours de la période concernée tels que les non-conformités environnementales, les visites de chantier, les événements (dépassement des seuils d'alerte), les suivis de turbidité et de qualité des eaux de baignade réalisés.



Ces obligations environnementales sont complétées

Sont prévus en particulier :

- ✓ la mise en place de dispositifs particuliers (bâches, merlons...) au niveau des aires de stockage des matériaux susceptibles de générer des envols de poussières ou de fuites/rejets pollués (hydrocarbures),
- ✓ la formation/information du personnel concernant les procédures HSE, en cas de pollution accidentelle et concernant les milieux sensibles,
- ✓ la présence sur le chantier de matériel anti-pollution en cas de déversement accidentel dans le milieu aquatique et le milieu terrestre,
- ✓ la récolte, le tri et l'évacuation des macros déchets rencontrés lors des travaux,
- ✓ l'utilisation de matériel conforme aux réglementations en vigueur dans le domaine du bruit et de sa prévention, et la mise en place d'une gestion rigoureuse des modes opératoires afin de réduire les émissions acoustiques liées au chantier.



Le rechargement de la plage du Racou



Organisation du rechargement

Les travaux de confortement de la digue nord nécessitent la réalisation d'un dragage préalable de sédiments sableux localisés en pied de digue, sur une surface de 10 300 m² environ et pour un volume de 20 000 m³. Ce dragage est effectué par drague hydraulique.

Les matériaux sableux sont refoulés via une conduite dans un bassin de ressuyage de 100 m² minimum, positionnée sur la plage du Racou et permettant de traiter 1 000 m³ de matériaux (annexe 5). Un dispositif constitué d'un géotextile et de bottes de paille, mis en place en sortie de bassin, garantit un filtrage des eaux de ressuyage avant rejet à la mer.

Les sables une fois ressuyés sont utilisés en rechargement de la plage du Racou, au niveau du point d'inflexion. Le rechargement s'effectue par pelle mécanique au niveau du haut de plage entre mi-octobre et mi-mars. La zone et le profil morphologique de ce rechargement sont ajustés au regard des derniers relevés réalisés dans le cadre de la mission OBSCAT.



Zone de rechargement

Un suivi de ce rechargement va être mis en place par l'OBSCAT :

- Réalisation de levés topo-bathymétriques au cours du mois d'avril 2022
- **Rechargement de la plage du Racou au cours des mois de mai-juin**
- Réalisation de levés topo-bathymétriques au cours du mois d'octobre 2022

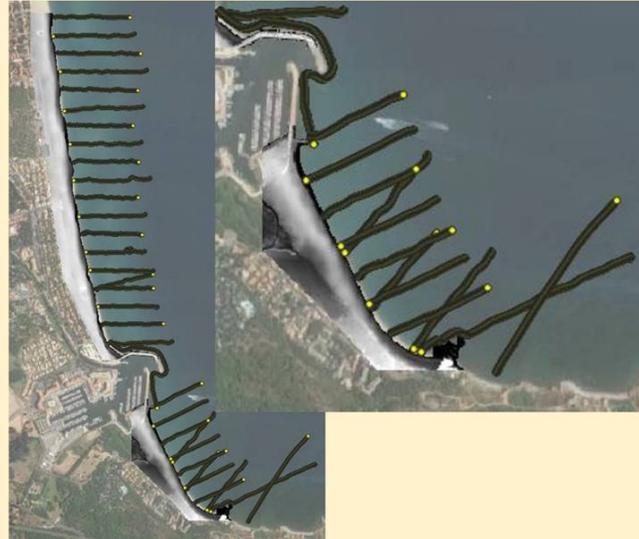
Suivi topo-bathymétrique – suivis réguliers ObsCat

Acquisitions 2 fois/an : fin été et fin hiver

Topographie LiDAR
(10 à 20 pts / m²)

Bathymétrie mono faisceau
(1 profil / 100 m)

- À compléter au niveau de la zone d'accumulation au large du port
- Rallongement des profils



Obs Cat
Observatoire de la côte sableuse catalane

- Un rechargement préférentiel sur la partie sud de la plage au-devant des habitations au niveau du point d'inflexion (recommandations OBSCAT)
- Le rechargement tiendra compte également de la zone Nord qui présente moins de perte dans le profil et donc susceptible de faire perdurer les bénéfices de ce rechargement
- Eviter tout impact en zone de reprise de la végétation (partie nord – zone humide)
- Plutôt un dépôt en une seule fois et/ou a minima 10 000m² pour une modification significative de la plage, repérable lors des suivis annuels
- Un étalement du sable totalement hors d'eau et permettant de restitué une pente douce de plage

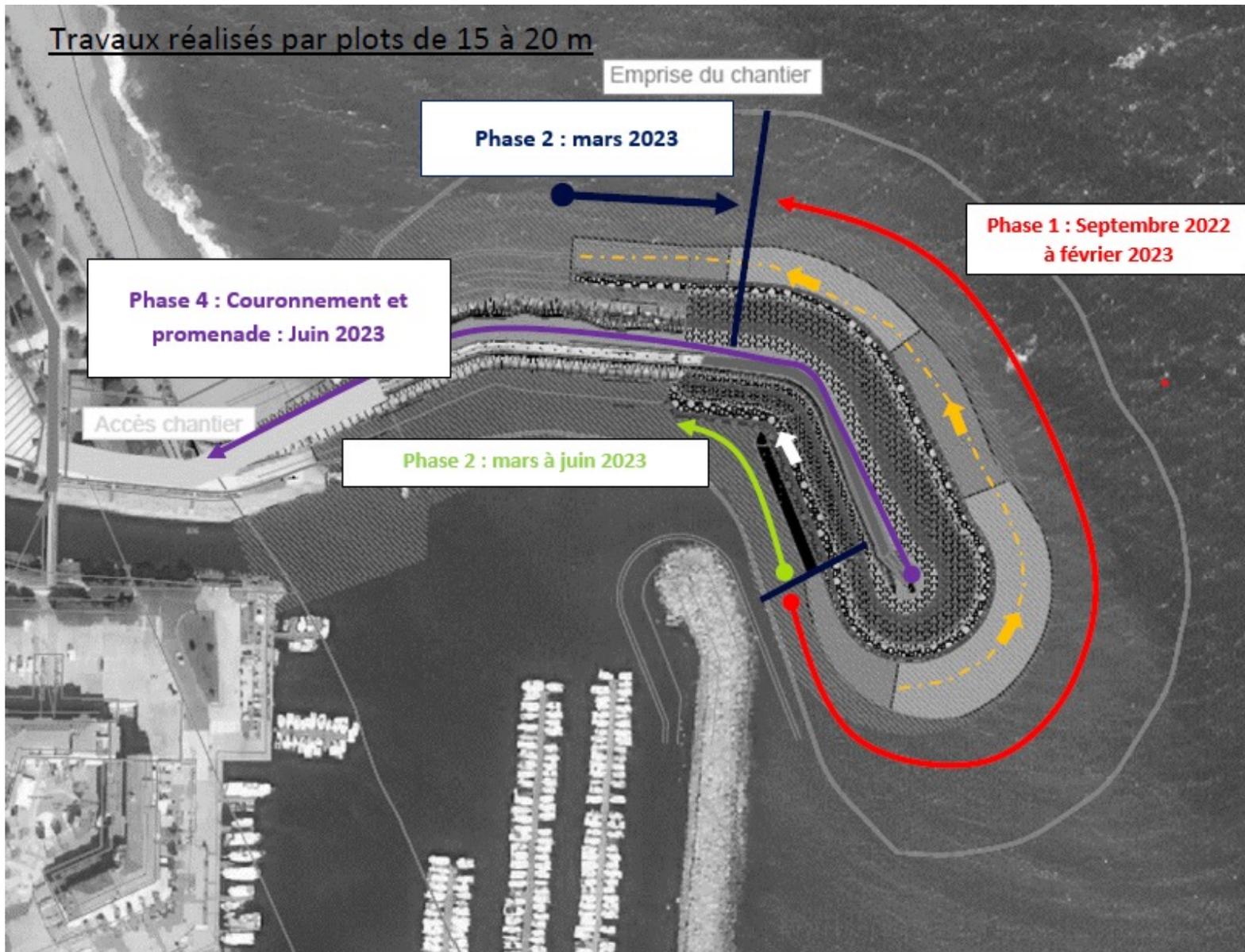


Rechargement de la plage du Racou

Le calendrier opérationnel



Travaux réalisés par plots de 15 à 20 m





Merci pour votre attention

